



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# LA CMA

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ  
AU SERVICE DE L'ARTISANAT

# La CMA Auvergne-Rhône-Alpes fait battre le cœur de l'artisanat dans tous les territoires

Administrée par des élus eux-mêmes artisans, **la CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les entreprises artisanales tout au long de leur vie**, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise. Elle participe au développement de l'artisanat sur les territoires en appui avec les collectivités.

Établissement public d'État sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit pour que **la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie régionale et locale**.

Elle veille à ce que les intérêts des artisans soient pris en compte dans les programmes

de développement, les lois et les réglementations, puis à la bonne mise en œuvre de ces politiques.

Dans chacun des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **les 12 CMA départementales proposent une offre de services de proximité**, accessible à toutes les entreprises artisanales, sans restriction géographique et quel que soit leur secteur d'activité.

La CMA est ancrée au cœur des territoires. Ses conseils territoriaux et ses commissions territoriales, animés par des élus de proximité, lui permettent d'être **au contact des artisans et à l'écoute des élus locaux** et de répondre aux besoins exprimés sur les territoires.



**1**

CMA de région  
**96** artisans élus



**26**

points d'accueil



**650**

collaborateurs



**12**

CMA départementales  
(conférences départementales)  
**300** artisans élus



**31**

Commissions territoriales



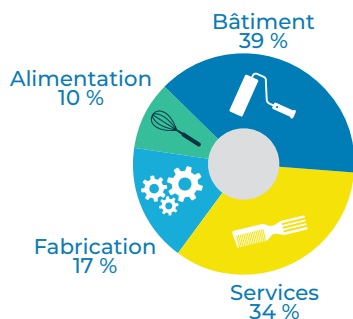
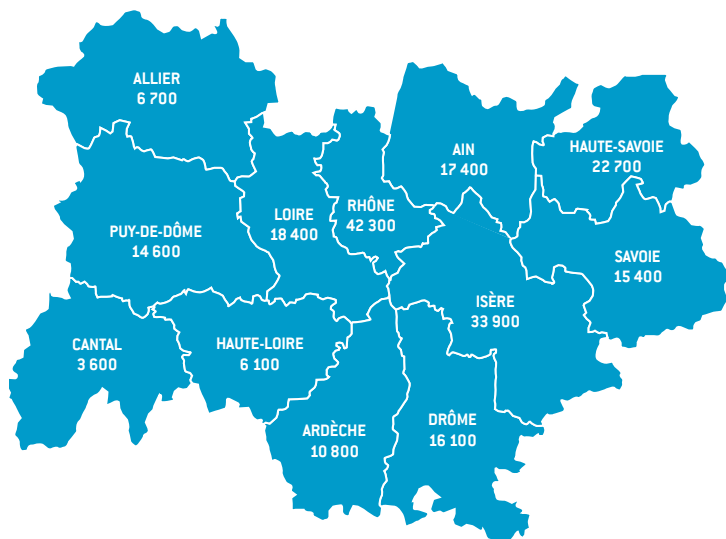
**91**

Conseils territoriaux

# L'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes

au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## 208 000 entreprises artisanales



**42** milliards d'€  
de chiffre d'affaires



**311 000**  
salariés

**4 000**  
conjoints  
collaborateurs

# La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit pour le développement des entreprises artisanales

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes inscrit son action dans une **relation de proximité avec les artisans.**

Elle a pour attribution de tenir le **répertoire des métiers.**

La CMA Auvergne-Rhône Alpes est le **partenaire privilégié des créateurs d'entreprise.** Elle propose un accompagnement et des conseils sur-mesure pour faire de leur projet un succès.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes met en œuvre une **offre globale de services performants** qui permet aux artisans d'**optimiser leur savoir-faire et la compétitivité** de leur entreprise : stratégie, transition numérique, développement commercial et export, développement durable et transition énergétique, accès au financement, projets d'investissement, gestion des ressources humaines...

La CMA organise des expositions et des salons et participe ainsi à la **promotion et à l'essor de l'artisanat.** Par ailleurs, elle anime et coordonne les actions en faveur des métiers d'art.

Elle met en place des actions ciblées pour améliorer la **rentabilité** des entreprises, la **qualité** des produits et des services, les techniques et les méthodes de production et de commercialisation en favorisant la **collaboration entre entreprises.**

Enfin, elle accompagne les **entreprises en difficulté**, en liaison avec les services financiers de l'État, les organismes de recouvrement des cotisations sociales et toutes personnes morales, publiques ou privées concernées.

# La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit pour la formation des artisans

Gestion, commercial, numérique, juridique, ressources humaines, informatique, techniques métiers... la CMA Auvergne-Rhône-Alpes propose **des formations spécialement conçues** pour répondre aux besoins **du chef d'entreprise artisanale, de son conjoint et de ses salariés**, mais aussi des **créateurs et repreneurs d'entreprise** ainsi que de toute **personne souhaitant enrichir ses compétences**.

Proposée sur plus de **20 sites** en Auvergne-Rhône-Alpes, l'offre de formation de la CMA, **certifiée Qualiopi**, se déploie sur l'ensemble du territoire.

**Les formations courtes** (de 1 à 5 jours), aux thématiques variées, sont adaptées aux contraintes et au rythme de l'entreprise artisanale et peuvent être suivies en présentiel ou à distance.

**Les formations qualifiantes** permettent de préparer un titre professionnel ou un diplôme (Assistant de Dirigant

d'Entreprise Artisanale, Brevet de Maîtrise), et d'accompagner également les porteurs de projet dans la création ou la reprise d'une entreprise artisanale (Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise).

La CMA propose un ensemble de formations certifiées qui permettent de mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF).

La CMA garantit aux stagiaires une offre de **formation adaptée aux métiers et à leurs évolutions**, ainsi qu'une expertise au plus proche du terrain avec des formateurs professionnels spécialisés. La CMA assure également un suivi tout au long de la formation. Elle aide à identifier et à mobiliser les dispositifs pour financer sa formation (CPF, crédit d'impôts, fonds de formation des artisans, aides des collectivités...).

Enfin, la CMA organise les examens Taxis-VTC.



**27 000**  
stagiaires par an



**90 %**  
des stagiaires  
sont satisfaits



# La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit pour l'apprentissage

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes contribue au développement de l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat.

Recrutement, mise en relation des jeunes avec les entreprises, modalités du contrat d'apprentissage, formalités à accomplir, aides financières... la CMA accompagne les entreprises dans la **préparation des contrats d'apprentissage** préalablement à leur dépôt.

Tout au long du contrat d'apprentissage, les conseillers de la CMA proposent un **accompagnement personnalisé**.

Ils sont en capacité d'endosser le rôle de médiateur en cas de conflit.

La CMA dispense, par ailleurs, des formations pour les maîtres d'apprentissage.

Les conseillers des centres d'aide à la décision sont à la disposition des jeunes pour les aider dans la **construction de leur projet professionnel** et la **recherche d'une entreprise d'accueil**.

La CMA participe également au contrôle pédagogique des formations par apprentissage. Elle concourt à l'élaboration des contrats de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.

Enfin, la CMA s'investit en matière de mobilité européenne et pilote un consortium Erasmus +.

## L'apprentissage dans l'artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes

au 1<sup>er</sup> janvier 2021



**22 300**  
apprentis



**10 000**  
employeurs accompagnés  
dans leur démarche de  
recrutement d'apprenti



**4 000**  
mises en relation  
entre jeunes  
et employeurs



**300**  
CFA



**1**  
CFA en  
gestion  
directe

# La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit pour l'attractivité des territoires

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes contribue au **développement et à l'aménagement des territoires**.

Elle est l'une des **principales portes d'entrée** en Auvergne-Rhône-Alpes pour les **aides, accompagnements, formations, financements...** à destination des artisans. Le maintien de l'activité artisanale est un **levier de dynamique économique essentiel** et un facteur de **cohésion sociale**.

La CMA intervient **en appui des politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales** pour définir et mettre en œuvre les projets d'implantation, de préservation, de développement et de valorisation des entreprises artisanales et de l'artisanat. L'action de la CMA est complémentaire de celle de la Région et compatible avec le schéma régional de développement économique et d'innovation. Cette compatibilité est garantie par la **signature de conventions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes**.

La CMA peut être **consultée par les pouvoirs publics** pour émettre des avis sur les questions relatives à l'artisanat, au développement économique,

à la formation professionnelle et à l'aménagement du territoire.

Le Conseil Régional la consulte sur le **contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle** et, plus généralement, sur tout dispositif d'appui aux entreprises dont la Région envisage la création.

Les Conseils Départementaux s'appuient aussi sur la CMA Auvergne-Rhône-Alpes pour **conduire des actions territoriales** : insertion, développement touristique, solidarité...

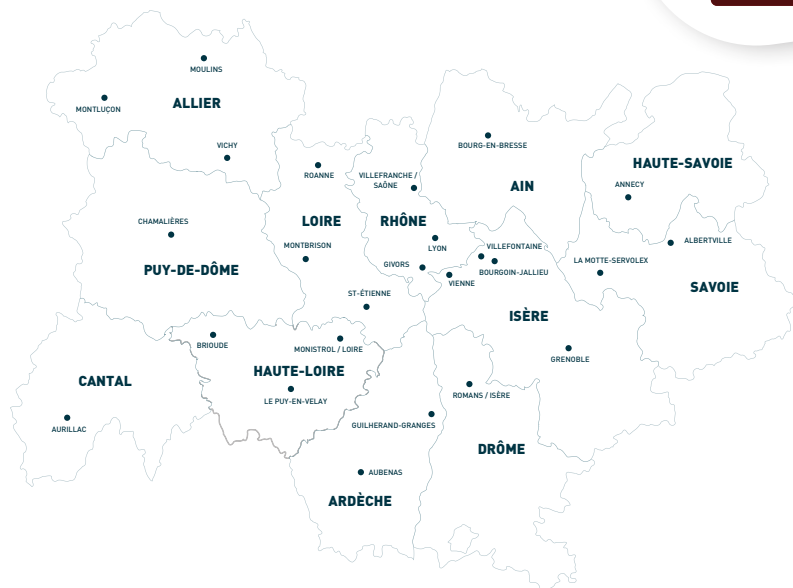
Enfin, elle peut participer à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme et peut réaliser des études économiques nécessaires à la préparation des documents prévisionnels d'organisation artisanale.

L'ambition de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes est de **porter les réalités du terrain auprès des décideurs publics** en ayant un rôle central et pivot avec l'ensemble des acteurs.



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**



Septembre 2021 - conception CMA Auvergne-Rhône-Alpes - Photos : © Adobe stock

## LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT votre partenaire de proximité expert de tous vos projets

### AIN

04 74 47 49 00  
cma-ain.fr

### ALLIER

04 70 46 20 20  
cma-allier.fr

### ARDÈCHE

04 75 07 54 00  
cma-ardeche.fr

### CANTAL

04 71 45 65 00  
cma-cantal.fr

### DRÔME

04 75 48 72 00  
cma-drome.fr

### ISÈRE

04 76 70 82 09  
cma-isere.fr

### LOIRE

04 77 92 38 00  
cma-loire.fr

### HAUTE-LOIRE

04 71 02 34 56  
cma-hauteloire.fr

### PUY-DE-DÔME

04 73 31 52 00  
cma-puydedome.fr

### RHÔNE

04 72 43 43 00  
cma-lyonrhone.fr

### SAVOIE

04 79 69 94 00  
cma-savoie.fr

### HAUTE-SAVOIE

04 50 23 92 22  
cma-hautesavoie.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

10 rue Paul Montrochet  
69002 Lyon

04 72 43 43 00 - contact@cma-auvergnerhonealpes.fr - cma-auvergnerhonealpes.fr

